

RAPPORT ANNUEL

2018-2019



RUBRIQUES



PRÉSENTATION

- A. Mot de la présidente et du directeur général



INSTANCES POLITIQUES

- A. Conseil des commissaires
- B. Photos des commissaires
- C. Code d'éthique et de déontologie des commissaires
- D. Comité exécutif
- E. Comité consultatif de transport
- F. Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
- G. Comité de parents
- H. 14^e Gala de reconnaissance de l'action bénévole
- I. Commissaire d'un soir



PORTRAIT DE LA CSSMI

- A. Élèves jeunes et adultes
- B. Évolution de la clientèle scolaire
- C. Employés
- D. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État
- E. Établissements et services administratifs
- F. Développement technopédagogique
- G. États financiers
- H. Travaux et investissements
- I. Lutte contre l'intimidation et la violence
- J. Protectrice de l'élève
- K. Divulgateur d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics



RÉUSSITE ET PERSÉVÉRANCE SCOLAIRES

- A. Le *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR)
 - Mise en contexte
 - Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs, cibles et résultats



ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS



REMERCIEMENTS

PRÉSENTATION

Mot de la présidente et du directeur général

C'est avec fierté que nous cosignons l'introduction de ce *Rapport annuel 2018-2019*, qui met en lumière les principales réalisations de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI).

D'abord, dès l'automne, nous avons adopté le *Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022* (PEVR). Ensuite, nous avons pris le temps de mettre en place une structure de travail identifiant, entre autres, des moyens organisationnels concrets qui nous permettront d'atteindre les objectifs des trois prochaines années. La rédaction des projets éducatifs des établissements et des plans d'action des services administratifs a également mobilisé notre énergie. Inspiré par le PEVR, ce travail colossal a été marqué par la cohérence, la concertation et l'engagement de tous.

Afin d'illustrer la mise en œuvre du PEVR, la CSSMI s'est dotée d'un tout nouveau slogan, ***Un Avenir de possibilités***, qui se veut assurément porteur d'un futur prometteur et rempli d'espoir.

Parmi les autres dossiers qui ont particulièrement retenu notre attention, nommons les changements importants apportés à la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements* quant au processus de sélection des écoles primaires et secondaires offrant des programmes particuliers. À la suite d'une vaste consultation, de nouveaux critères d'inscription ont été adoptés et entreront en vigueur dès l'année 2019-2020.

Tout le réseau scolaire québécois attendait avec impatience le projet de loi annoncé publiquement par le ministre Roberge dans le contexte de l'action collective portant sur les frais facturés aux parents. Celui-ci a été déposé le 21 février 2019 et plusieurs organismes ont partagé leur point de vue de façon officielle en commission parlementaire. Proactive dans ce dossier, la CSSMI a fait partie des deux seules commissions scolaires du Québec à avoir été entendues. Le mémoire préparé par la CSSMI et remis aux membres de la commission parlementaire est accessible au www.cssmi.qc.ca

Par ailleurs, du côté de la main-d'œuvre, le besoin dans le secteur de l'éducation est criant partout au Québec. La CSSMI ne fait pas exception. L'embauche et la rétention du personnel demeurent des priorités incitant à la créativité pour le développement de nouvelles stratégies de recrutement.

Cela dit, étant donné la forte croissance démographique qui se poursuit sur le territoire, soulignons la construction de deux nouvelles écoles en plus de nombreux projets d'agrandissement et d'amélioration des bâtiments qui se sont poursuivis.

À travers toutes ses activités, la CSSMI se concentre sur son objectif premier, la réussite et la persévérance des élèves jeunes et adultes. Notre plan pour l'avenir est ambitieux et nous continuerons à travailler en collaboration avec l'ensemble de nos partenaires.

Bonne lecture!

Paule Fortier
Présidente

Jean-François Lachance
Directeur général



Paule Fortier, présidente



L'équipe de la Direction Générale (de gauche à droite) :
Dominique Robert, directeur général adjoint
Sylvain Bruneau, directeur général adjoint
Jean-François Lachance, directeur général
Nathalie Joannette, directrice générale adjointe
Jean-François Lebeau, directeur général adjoint

Après une carrière étoffée de 33 ans en éducation dont les 15 dernières années à titre de directeur général, M. Jean-François Lachance a quitté ses fonctions le 30 juin 2019.

La CSSMI le remercie pour ses services et lui souhaite une belle retraite ponctuée de projets personnels stimulants!



INSTANCES POLITIQUES

Conseil des commissaires

Le conseil des commissaires détermine les grandes orientations et les priorités de la Commission scolaire dans le but d'offrir à la population du territoire les services auxquels celle-ci a droit en vertu de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*. Il est notamment de sa responsabilité d'adopter les règlements et les politiques éducatives et administratives, le budget ainsi que le *Plan d'engagement vers la réussite*. Ces responsabilités s'accompagnent de l'obligation de rendre compte à la population des services qui sont offerts et c'est là le principal objectif du présent *Rapport annuel*.

Les séances du conseil des commissaires sont publiques et une période de questions du public est prévue lors de chaque réunion. Les séances ont lieu au Centre multiservice de Sainte-Thérèse, en général le quatrième mardi du mois. L'ordre du jour de ces séances est disponible sur le site Internet de la CSSMI.

En vertu des résolutions adoptées, le conseil des commissaires a institué deux commissions d'étude ayant chacune pour mandat d'étudier les dossiers prioritaires et de formuler des recommandations au conseil des commissaires.

La commission d'étude éducative

- Étudier les dossiers reliés à l'organisation des services éducatifs dispensés aux différentes clientèles et recommander des orientations et des stratégies au conseil des commissaires, à l'exception de celles spécifiquement attribuées à d'autres comités.

La commission d'étude administrative

- Étudier les dossiers reliés à la gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles et recommander des orientations et des stratégies au conseil des commissaires;
- Assister les commissaires pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle internes et à l'utilisation optimale des ressources de la Commission scolaire (art. 193.1 de la *LIP* – comité de vérification);
- Assister le conseil des commissaires dans l'élaboration d'un profil de compétences et d'expérience ainsi que des critères de sélection des hors cadres, des directions d'établissement et des directions de service (art. 193.1 de la *LIP* – comité des ressources humaines);
- Exercer le mandat de la commission de négociation (résolution no CC-981209-149).

La commission d'étude administrative détient également tous les mandats du comité de gouvernance et d'éthique institué par le conseil des commissaires (résolution no CC-090825-3115) en vertu de l'article 193.1 de la *LIP*.



INSTANCES POLITIQUES

Photos des commissaires



M^{me} Paule Fortier

Présidente de la Commission scolaire et
Présidente du comité exécutif

Le conseil des commissaires est composé d'une présidente élue au suffrage universel sur l'ensemble du territoire de la CSSMI. Il y a 11 circonscriptions électorales représentées chacune par un commissaire élu et quatre commissaires-parents, soit au moins un commissaire-parent représentant l'ordre d'enseignement primaire, un commissaire-parent représentant l'ordre d'enseignement secondaire et un commissaire-parent représentant les élèves HDAA, tous élus par le comité de parents.



M^{me} Josée Bastien

Commissaire
Vice-présidente de la Commission scolaire
Présidente du comité consultatif de transport



M^{me} Marie-Hélène St-Georges

Commissaire
Vice-présidente du comité exécutif



M^{me} Sandra East

Commissaire et membre du comité exécutif
Présidente de la commission d'étude éducative



M. Antonio Ciardiagino

Commissaire et membre du comité exécutif
Président de la commission d'étude administrative



M^{me} Johanne Beaulieu

Commissaire
et membre du comité exécutif



M^{me} Émilie Caron

Commissaire



M. Denis Chabot

Commissaire
et membre du comité exécutif



M^{me} Danielle Laramée

Commissaire
et membre du comité exécutif depuis le 27 nov. 2018



M^{me} Karine Laramée

Commissaire
Jusqu'au 26 février 2019



M. Martin Viau

Commissaire
depuis le 23 nov. 2019



M^{me} Karine Léfrancois

Commissaire parent
et membre du comité exécutif jusqu'au 26 nov. 2018



M^{me} Lola St-Pierre

Commissaire
et membre du comité exécutif depuis le 27 nov. 2018



M. Christian Slachetka

Commissaire parent (primaire) jusqu'au 3 nov. 2018
et commissaire parent (EHDA) depuis le 4 nov. 2018



M^{me} Manon Fleury

Commissaire parent (primaire) et
membre du comité exécutif jusqu'au 26 nov. 2018



M. Gautier Njokou Tchoutang

Commissaire parent (primaire)
depuis le 4 nov. 2018



M. François Le Quellec

Commissaire parent (secondaire) depuis le 4 nov. 2018
et membre du comité exécutif depuis le 27 nov. 2018



M^{me} Diane Cyr

Commissaire parent (EHDA)
jusqu'au 3 nov. 2018



M^{me} Sylvie Legault

Commissaire parent (secondaire)
jusqu'au 3 nov. 2018



INSTANCES POLITIQUES

Code d'éthique et de déontologie des commissaires



CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE

Au cours de l'année scolaire 2018-2019,
la commissaire à l'éthique n'a reçu aucune plainte concernant
le *Code d'éthique et de déontologie des commissaires*.

Vous pouvez consulter le *Code d'éthique et de déontologie
des commissaires* (SIP-14) à l'adresse suivante :

www.cssmi.qc.ca sous l'onglet

CSSMI – Divers – Politiques et règlements



INSTANCES POLITIQUES

Comité exécutif

Le comité exécutif est composé de neuf commissaires, incluant la présidente de la CSSMI et un commissaire-parent. La durée du mandat des membres du comité exécutif est de deux ans, sauf pour la présidence de ce comité, dont la durée du mandat est de quatre ans.

En conformité avec les droits, pouvoirs et obligations qui lui sont délégués par le conseil des commissaires, le comité exécutif a travaillé sur plusieurs dossiers majeurs, notamment :

- Adjudication d'un contrat d'assurance de la CSSMI pour l'année scolaire 2019-2020;
- Adjudication de deux contrats pour l'acquisition de sept camions;
- Adjudication d'un contrat de service de déménagement;
- Adjudication de contrats de service de déneigement des écoles pour les hivers 2018-2019 et 2019-2020;
- Adjudication et annulation de contrats de service de cantine dans les établissements;
- Adoption de la liste des prix pour les services alimentaires pour l'année 2019-2020;
- Adoption du Plan d'organisation des administrateurs des services et des établissements pour l'année scolaire 2019-2020;
- Adoption du Plan d'organisation des directions d'école pour l'année scolaire 2019-2020;
- Approbation d'un protocole d'entente entre la CSSMI et la Ville de Saint-Eustache relatif à la location de l'aréna du complexe Walter-Buswell dans le cadre du programme sport-études de hockey à l'école Saint-Gabriel;
- Désignation d'un représentant du groupe socio-économique et d'un représentant des entreprises de la région au conseil d'établissement du Centre de formation des Nouvelles-Technologies;
- Nomination et adjudication de contrats à des firmes de professionnels concernant des travaux d'investissement effectués dans les établissements;
- Probation, nomination et engagement de gestionnaires;
- Prolongation des contrats de transport d'élèves par berline;
- Renouvellement du bail pour le programme d'enseignement professionnel *DEP 5319 – Charpenterie-Menuiserie* pour le Centre de formation Construc-Plus;
- Réception et évaluation des rapports de reddition de comptes 2017-2018 de la Direction générale.

Le comité exécutif se réunit généralement le deuxième mardi de chaque mois. Les séances ont lieu à 19 h, à la salle Jacques-Saint-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse. L'ordre du jour de ces séances est disponible sur le site Internet de la CSSMI.

PAULE FORTIER, PRÉSIDENTE DE LA CSSMI ET PRÉSIDENTE DU COMITÉ EXÉCUTIF





INSTANCES POLITIQUES

Comité consultatif de transport

Tout au long de l'année, de par son mandat, le comité consultatif de transport (CCT) a pris part au processus de consultation et formulé des avis sur différents dossiers en matière de transport, notamment :

- Analyse des données statistiques en regard de l'ensemble du transport;
- Bilan de la rentrée scolaire;
- Optimisation du réseau de transport scolaire avec la firme CSched;
- État de la flotte de véhicules;
- Formation des conducteurs de véhicules scolaires;
- Recommandation suivant l'analyse de zones à potentiel de risques;
- Gestion de la discipline à bord des véhicules;
- Sécurité aux abords des écoles primaires et secondaires;
- Politique du transport scolaire.

L'avis du comité a été sollicité à plusieurs reprises durant l'année scolaire 2018-2019. En plus des mandats récurrents annuellement énoncés ci-dessus, les membres du CCT se sont prononcés sur les enjeux spécifiques suivants :

- Modification des horaires de transport 2019-2020;
- Prolongation des contrats de transport de 2 années pour les berlines;
- Contrat de service d'optimisation de la planification du transport.

Le CCT poursuit son implication dans l'organisation de la campagne de sécurité de la Fédération des transporteurs par autobus et s'assure de la saine gestion des fonds réservés au transport scolaire de la CSSMI. Également, il continue à développer l'offre de services d'optimisation des parcours avec le logiciel Hastus de la firme CSched.

JOSÉE BASTIEN, PRÉSIDENTE DU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT





INSTANCES POLITIQUES

Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Au cours de l'année 2018-2019, le comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CSEHDAA) a poursuivi ses efforts pour rayonner auprès des parents des élèves HDAA et des autres parents de la CSSMI. Voici les faits saillants de ses travaux :

- La semaine de la différence a eu lieu du 3 au 7 décembre 2018 sous le thème *Unis pour la différence*. Soixante écoles primaires et secondaires nous ont fait parvenir un drapeau (ou la photo de celui-ci) présentant les signatures de toutes les personnes de l'école. Les photos recueillies ont composé deux grands drapeaux installés au Centre administratif de la CSSMI. Le 3 décembre, la conférence *Les technologies, les jeunes et l'école : usages, avantages, défis et recommandations pour les parents d'élèves* fut présentée au grand public.
- Dans le cadre des rencontres mensuelles du comité, des présentations sur des sujets d'intérêt furent offertes :
 - Suivi de la localisation des groupes 2018-2019 par M^{me} Isabelle Guay, directrice adjointe du service de l'organisation scolaire;
 - Transition école-vie active (TEVA) par M^{me} France Hamel, conseillère en formation scolaire;
 - CFER (Centre de formation en entreprise de récupération) par M. Hugues Labine, coordonnateur au service de la formation générale des jeunes;
 - Visite du CFER à la Polyvalente Deux-Montagnes, centre dédié au déchetage de documents confidentiels et au recyclage de papier;
 - Présentation conjointe de la localisation des groupes EHDAA 2019-2020 par le service de l'organisation scolaire et celui de la formation générale des jeunes;
 - Présentation des services de PANDA Thérèse-De Blainville et des Laurentides;
 - Présentation de l'offre de services aux élèves HDAA qui quittent la formation générale des jeunes vers la formation générale aux adultes ou la formation professionnelle.
- La représentativité à diverses instances et aux formations fut assumée par plusieurs personnes :
 - M. Christian Slachetka fut élu commissaire-parent EHDAA au conseil des commissaires et délégué aux réunions de l'exécutif du comité de parents;
 - M^{me} Annie Despins et M^{me} Cindy Harvey furent élues respectivement déléguée et substitut aux assemblées du comité de parents;
 - M. Christian Slachetka fut délégué au Forum des parents d'élèves HDAA organisé par la Fédération des comités de parents du Québec et délégué au Forum aux conseils généraux et à l'assemblée générale de la FCPQ, à Québec et à Boucherville;
 - M^{me} Diane Cyr a participé à la journée de sensibilisation *Quand je ne veux pas, je dis NON!* sur les notions d'abus sexuels, de consentement et d'intimidation (et de cyberintimidation), le 15 novembre 2018, à Mirabel, offerte par le comité des usagers du Programme DI-TSA-DP du CISSS des Laurentides;
 - M^{me} Annie Lachapelle a participé à la journée de formation sur l'autisme dans le cadre des journées annuelles de la santé publique à Montréal le 5 décembre 2018;
 - M. Christian Slachetka a représenté le comité à la rencontre des CCSEHDAA organisée par le Regroupement des comités de parents Laval-Laurentides-Lanaudière (RCP-3L) le 9 février 2019;
 - M^{me} Diane Cyr a été nommée lauréate du CCSEHDAA pour le 14^e Gala reconnaissance de l'action bénévole scolaire le 22 mai 2019 organisé par le comité de parents;
 - M^{me} Diane Cyr a participé au 2^e colloque national organisé par la Fédération des comités de parents du Québec sous le thème *Nos jeunes : futurs citoyens responsables - Éveillons leur conscience!* à Boucherville le 1er juin 2019.



INSTANCES POLITIQUES

Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

- Le comité a pris position sur les consultations suivantes émanant de la Commission scolaire :
 - Le Cadre d'organisation scolaire 2019-2022;
 - La *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les établissements de la CSSMI 2019-2022*;
 - Le calendrier scolaire 2019-2020;
 - Les orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations dans les établissements (OOPC) - An 2 du cadre triennal 2018-2021;
 - La *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents*;
 - La *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les usagers de la formation générale adulte et de la formation professionnelle*;
 - Le *Règlement sur la procédure de traitement des plaintes*.
- Suivi des dossiers :
 - La page Facebook du comité fut alimentée régulièrement par M^{me} Diane Cyr;
 - La localisation des groupes EHDAA dans les écoles de la CSSMI.

Les membres du CSEHDAA ont maintenu leur engagement tout au long de cette année. Comme il se doit, ils sont restés concentrés sur la mission du comité. Nous pouvons en être fiers et nous poursuivrons dans cette même direction.



CHRISTIAN SLACHETKA,
PRÉSIDENT DU CSEHDAA

INSTANCES POLITIQUES

Comité de parents



Le comité de parents (CP) de la CSSMI vous présente son rapport annuel 2018-2019. Un comité de parents engagé et à l'écoute des parents et des élèves, qui pose des questions pertinentes et qui est déterminé à trouver des solutions pour le bien-être de tous.

Comme toujours, le CP s'est fait un devoir de maintenir ses efforts pour tenir les parents informés de tout changement en ce qui a trait aux politiques de la Commission scolaire, au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et à la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*. De plus, avec la collaboration de la CSSMI, plusieurs présentations ont eu lieu lors des séances mensuelles sur des sujets qui intéressent ou préoccupent les parents : la mise à jour sur le recours collectif contre les commissions scolaires sur les frais exigés aux parents, les mesures dédiées # 15186 et # 15230, les OOPC (orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations dans les établissements) – An 2 du cadre triennal 2018-2020, le projet de Loi 12, la Maison des jeunes de Saint-Eustache – Le SPOT, la consultation pour la nomination d'un commissaire pour le conseil des commissaires et la consultation sur la politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (FGJ-08).

Le dossier des frais exigés aux parents, concernant la modification apportée à la *LIP* par le projet de Loi 12 (Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées) ou le règlement afférent, fut encore un sujet préoccupant pour le comité de parents, tant sur le plan des directives du Ministère que sur celles de la Commission scolaire. Les mesures budgétaires du Ministère, décentralisées dans les écoles, ont fait l'objet d'un suivi attentif de la part du comité de parents. Toutes les communications à ce sujet furent rigoureusement transmises aux représentants et aux substituts au comité de parents afin qu'ils soient vigilants dans leur conseil d'établissement respectif.

Déplorant le fait que la Direction générale de la CSSMI ne participait plus aux séances du comité de parents depuis juin 2018, les deux instances ont tenu des rencontres conjointes dans le but de rétablir la collaboration et de mettre en place de bonnes pratiques de communication. La représentation de la Direction générale lors des assemblées du CP a fait l'objet d'un examen, ce qui a permis d'apporter des modifications au processus concernant les questions adressées à la Direction générale et de bonifier les formations. Conséquemment, des nouveautés verront progressivement le jour dès 2019-2020, comme des formations, des webinaires et des capsules d'information sur les aspects importants de la vie scolaire.

Comme chaque année, le comité de parents a maintenu une participation active au Regroupement des comités de parents de Laval, des Laurentides et de Lanaudière (RCP-3L), dernier regroupement régional de ce type au Québec, à la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ), véritable encyclopédie en matière de politique scolaire, à la Cellule 6-12 Deux-Montagnes et sud de Mirabel, pour connaître ce qui se passe chez nous, et à Persévérons ensemble, table de partenaires de tout horizon, qui souligne et encourage par diverses activités la persévérance scolaire et sociale de nos jeunes.

Pour saluer l'engagement des parents œuvrant bénévolement dans nos écoles, le 14^e Gala reconnaissance de l'action bénévole scolaire s'est tenu sous le thème **Un bénévole, c'est du solide!** Nous réitérons nos remerciements à ces parents bénévoles engagés – chacun offrant gracieusement son temps, sa créativité et son soutien indéfectible pour le bien de toute la communauté scolaire. Le talent était aussi au rendez-vous avec des prestations artistiques de qualité offertes par nos élèves; ils sont jeunes, mais oh combien talentueux!

Au cours de la prochaine année scolaire, le suivi sur les cours d'éducation à la sexualité, la vigie sur les frais facturés aux parents, ainsi que l'utilisation des ressources en ligne par les enseignants et le plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence se retrouveront encore sur la table de travail du comité de parents; s'ajouteront également des dossiers ponctuels qui ne manqueront certes pas de survenir. La volonté du gouvernement de modifier la gouvernance scolaire sera aussi dans la mire du comité de parents et de la Fédération des comités de parents du Québec, afin que les instances parentales scolaires conservent leur place et leur importance dans le système d'éducation.

Chers parents, nous tenir informés et partager notre savoir est d'une importance capitale pour prendre la place qui nous est dévolue dans le système scolaire québécois. Nous devons garder en tête que nous nous impliquons pour que chaque élève, quel que soit son bagage de connaissances ou ses difficultés, ait sa place dans notre commission scolaire. Nous sommes là pour nos jeunes, pour leur réussite.

Merci encore à tous ceux qui, de près ou de loin, se sont impliqués au cours de cette année 2018-2019, autant dans le comité de parents que dans les conseils d'établissement, les organismes de participation parentale de nos écoles, les bibliothèques, qui ne pourraient fonctionner sans vous, ou les comités spéciaux de campagnes de financement essentiels pour alléger le fardeau financier des parents et contribuer à ce que chaque école soit un milieu de vie stimulant. Soyez certains que vous êtes tous une grande richesse pour nos jeunes. Et soyez fiers : votre engagement fait une différence dans leur vie!

MICHEL LEVERT,
PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PARENTS





INSTANCES POLITIQUES

14^e Gala reconnaissance de l'action bénévole

Merci aux parents bénévoles 2019!

C'est le 22 mai dernier que le comité de parents de la CSSMI, sous la présidence de M^{me} Julie Lauzon et en collaboration avec la Direction générale de la CSSMI, a tenu son 14^e Gala reconnaissance de l'action bénévole sous le thème *Un bénévole, c'est du solide!* Cette soirée vise à rendre hommage aux nombreux parents dévoués et engagés qui travaillent bénévolement au sein des écoles primaires et secondaires.

Les nombreux invités ont eu l'occasion d'assister au spectacle d'élèves talentueux qui, à leur façon, ont remercié les parents lauréats pour leur générosité et leur disponibilité.

La CSSMI applaudit les parents qui s'investissent dans les écoles, que ce soit comme bénévoles, comme membres d'un organisme de participation des parents (OPP), membres d'un conseil d'établissement ou comme commissaires-parents. L'engagement parental est un élément essentiel pour la réussite de nos enfants.



14^e

Gala reconnaissance de l'action
bénévole scolaire 2018-2019

Mercredi 22 mai 2019
Polyvalente Deux-Montagnes





INSTANCES POLITIQUES

Commissaire d'un soir

Un exercice unique de démocratie scolaire

Pour la 2^e édition de l'activité *Commissaire d'un soir*, ce sont 16 élèves de niveau secondaire, représentant chacun une école de la CSSMI, qui ont vécu l'expérience unique de participer à une séance du conseil des commissaires. Ils ont ainsi représenté la voix de plus de 1 900 élèves ayant participé à la réflexion lancée en janvier et portant sur l'enjeu 2 du *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR) : un environnement scolaire adapté aux défis du 21^e siècle – offrir des milieux de vie sains, innovants et stimulants.

Cette activité a pour principal objectif de valoriser la démocratie scolaire en faisant vivre une expérience enrichissante à des représentants de chaque école secondaire. Les élèves ont agi avec brio comme porte-parole de leur milieu respectif. Les avis exprimés seront pris en considération dans la mise en œuvre du PEVR et des projets éducatifs des écoles.

Commissaire d'un soir





PORTRAIT 2018-2019 DE LA CSSMI

Élèves jeunes et adultes

La CSSMI scolarise plus de 43 000 élèves¹

Formation générale des jeunes (FGJ)

23 855	élèves répartis dans 59 écoles primaires
12 990	élèves répartis dans 12 écoles secondaires
87	élèves répartis au primaire (26) et au secondaire (61) à l'école des Érables
36 932	élèves du secteur des jeunes

SERVICES DE GARDE

La CSSMI compte 53 services de garde accueillant :

10 143	élèves réguliers
2 943	élèves sporadiques
13 086	élèves fréquentant un service de garde

TRANSPORT SCOLAIRE²

La Commission scolaire, en partenariat avec les différentes villes et municipalités sur son territoire, assure la sécurité de quelque 12 735 élèves marcheurs.

Le service de transport scolaire est offert par 10 entreprises de transport à près de 24 000 élèves vers plus de 26 700 adresses différentes. Il s'agit de 894 parcours couvrant une distance de 40 700 km quotidiennement. La flotte de véhicules scolaires desservant les élèves de la CSSMI sur son territoire de 800 km² se répartit comme suit :

199	autobus scolaires jaunes
199	berlines, dont 4 adaptées
1350	élèves transportés par les autobus EXO
26	minibus, dont 13 adaptés et 13 réguliers





PORTRAIT 2018-2019 DE LA CSSMI

Élèves jeunes et adultes

La CSSMI scolarise plus de 43 000 élèves¹

Formation générale adulte (FGA) et formation professionnelle (FP)

FGA

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Femmes	2081	2014	1961	1886	1769
Hommes	3051	2853	2772	2545	2444
Total des Centres FGA	5132	4867	4733	4431	4213

FP

Nouveaux inscrits	893	903	885	1073	1025
En poursuite de formation	1375	1447	1359	1060	1083
Total des Centres FP	2268	2350	2244	2133	2108

Personnes inscrites en FP et FGA	7400	7217	6977	6564	6321
-----------------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Données tirées d'ADUJADE



PORTRAIT 2018-2019 DE LA CSSMI

Évolution de la clientèle scolaire

Démographie

Pour l'année scolaire 2018-2019, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a reconnu à la CSSMI, en mars 2019, 36 919 élèves en formation générale des jeunes et 6321 élèves en formation générale adulte et en formation professionnelle.

Au cours de la dernière année, le nombre d'élèves du préscolaire et du primaire a connu une croissance de 2,1 %. Quant au secondaire, il a connu une croissance de 2,6 %. Au global, la clientèle en formation générale des jeunes a augmenté de 841 élèves (2,3 %), ce qui constitue une 5^e année consécutive de croissance pour la CSSMI. Cette tendance devrait se poursuivre au cours des prochaines années en raison de la hausse observée antérieurement au primaire qui se reflètera sur la clientèle du secondaire.

Réalisation

En 2018-2019, nous avons assisté au début des travaux de réfection touchant l'ensemble du site de la Polyvalente Sainte-Thérèse. Les travaux ont débuté au printemps 2019 et seront réalisés par phase. Parallèlement, nous avons suivi l'avancement des travaux du nouveau bâtiment pour remplacer l'école Curé-Paquin, qui, une fois terminé, pourra accueillir 21 groupes. Enfin, en juin 2019, le coup d'envoi a été donné pour la construction d'une nouvelle école primaire à Mirabel dans le secteur du Domaine-Vert Nord. Cette nouvelle école disposera d'une capacité d'accueil de 28 groupes.

Planification

Les variations démographiques dans différents secteurs de la CSSMI ont engendré, au cours des dernières années, plusieurs besoins tels que la construction de nouvelles écoles, l'agrandissement ou la conversion de bâtiments actuels. À cela s'ajoute la rénovation ou le remplacement de bâtiments vétustes afin de maintenir à jour le parc immobilier.

Dans ce contexte, la Direction du service de l'organisation scolaire doit réaliser des prévisions de clientèle scolaire, anticiper les besoins et obtenir les autorisations nécessaires auprès du Ministère afin de concrétiser certains projets.

Lorsque les demandes sont approuvées, s'ensuit un important travail de planification et de gestion de la clientèle sur le territoire.

De plus, la Direction du service de l'organisation scolaire travaille de pair avec les services internes et les partenaires externes, et ce, de la phase de planification jusqu'à l'entrée des élèves dans les écoles une fois les travaux complétés.

Enfin, en 2018-2019, l'analyse démographique du territoire nous a permis de formuler plusieurs demandes d'ajouts d'espaces au MEES dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2020-2030*. Voici la description de ces nouveaux projets :

- La construction d'une nouvelle école primaire (25 groupes) à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;
- La construction d'une nouvelle école primaire (19 groupes) à Mirabel (secteur Saint-Augustin);
- La construction d'une nouvelle école primaire (17 groupes) à Mirabel (secteur Domaine-Vert-Nord);
- La construction d'une nouvelle école primaire (25 groupes) à Blainville;
- La construction d'une nouvelle école primaire (21 groupes) à Terrebonne (Nord de la 640);
- L'ajout d'un gymnase à l'école primaire Sauvé;
- L'ajout d'un gymnase à l'école primaire des Lucioles;
- La construction de deux nouvelles écoles secondaires de 1000 places-élèves chacune (Secteur Est);
- La construction d'une nouvelle école secondaire de 750 places-élèves (Secteur Ouest);
- L'agrandissement de l'école secondaire du Harfang de 200 places-élèves;
- L'agrandissement de l'école secondaire Saint-Gabriel de 300 places-élèves.

Ainsi, au cours de la prochaine année, des démarches de représentation seront effectuées auprès du Ministère, lequel devra se prononcer quant à l'autorisation de ces travaux.





PORTRAIT 2018-2019 DE LA CSSMI

Employés

La CSSMI représente le plus important employeur de la région des Laurentides avec plus de **8 000** employés actifs* :

- 4 300 enseignants
- 258 professionnels
- 254 gestionnaires
- 2 830 employés de soutien technique et administratif
- 384 employés de soutien manuel



**Employé actif : employé en service (30 juin 2019)*



PORTRAIT 2018-2019 DE LA CSSMI

Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État

Afin de donner au gouvernement un portrait exact des effectifs gouvernementaux, la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État prévoit des dispositions à caractère permanent portant notamment sur le dénombrement de la main-d'œuvre, le contrôle des effectifs et l'identification des contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus. Les organismes publics doivent faire état de l'application de cette Loi dans leur rapport annuel.

Pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019, la cible ministérielle fixée pour la CSSMI était de 7 620 416,56 heures rémunérées. Nous avons eu un dépassement de 359 953 heures, ce qui correspond à une hausse de 4,7 %.

La cible ministérielle demeure en décalage avec la réalité et ne tient donc pas compte, entre autres, de la croissance de la clientèle et des remplacements du personnel absent.

En ce qui concerne les contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, il y a eu 44 contrats à la CSSMI pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.



PORTRAIT 2018-2019

Établissements et services administratifs

59 écoles primaires

12 écoles secondaires

1 école régionale spécialisée

2 centres de formation générale adulte

5 centres de formation professionnelle

Et **8** services administratifs :

- Affaires corporatives et communications (incluant le secrétariat général)
- Formation générale des jeunes
- Formation générale adulte et professionnelle
- Organisation et transport scolaire
- Ressources humaines
- Ressources matérielles
- Ressources financières
- Technologies de l'information

DE LA CSSMI





PORTRAIT 2018-2019 DE LA CSSMI

Développement technopédagogique

La CSSMI innove en prolongeant la vie d'équipements technologiques considérés comme déshérents. En janvier 2020, l'ensemble des postes Windows de la CSSMI devront être mis à jour, soit à la dernière version de la plate-forme Windows 10, et ce, afin de garantir la sécurité des infrastructures réseau de l'organisation. Ayant un grand volume de postes pédagogiques arrivant en fin de vie et ne pouvant passer à la prochaine version de Windows, la CSSMI a fait preuve d'innovation en relevant un défi important faisant preuve d'une vision écoresponsable.

En effet, à la fin de l'année scolaire 2018-2019, la CSSMI a entrepris la transformation de ces postes pédagogiques Windows en postes "Cloud Ready", devenant ainsi la première commission scolaire concluant une entente avec la compagnie Neverware, entente permettant de prolonger la vie d'une grande partie du parc informatique des établissements.

Cette approche et la solution retenues s'inscrivent dans une vision d'avenir. En effet, de plus en plus de ressources sont offertes en ligne et permettent la collaboration. Ce nouveau modèle de postes offre aux enseignants une homogénéité du parc, puisque ces équipements sont en tout point identiques à un Chromebook et qu'ils s'harmonisent donc avec le parc déjà déployé depuis quelques années dans les établissements. Enfin, cette solution offre plusieurs avantages telles des économies importantes par rapport à l'achat d'équipements neufs et une amélioration exceptionnelle de la performance d'équipements jugés en fin de vie.

Par ce projet, la CSSMI permet à ses enseignants et à ses élèves de poursuivre l'intégration harmonieuse de la technologie dans ses établissements tout en posant un geste concret pour la planète.





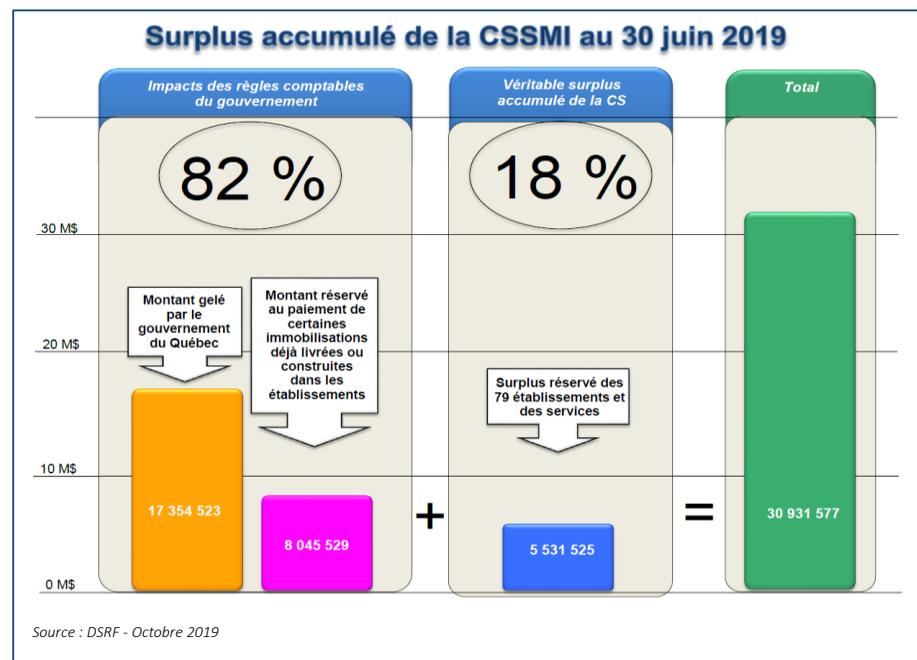
Portrait 2018-2019 de la CSSMI

États financiers

Le rapport financier de l'année scolaire 2018-2019, déposé au conseil des commissaires du 22 octobre 2019, est conforme aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le surplus accumulé de la CSSMI s'élève à 30,9 M\$ au 30 juin 2019 et est composé des deux éléments suivants :

1. Le surplus accumulé par tous nos établissements et services, au montant total de 5,5 M\$, lequel équivaut au véritable patrimoine financier de la CSSMI. Cette somme représente donc la totalité des montants alloués à tous nos établissements et services au cours des dernières années et qui n'ont pas été dépensés au 30 juin 2019. Il est à noter que le gouvernement du Québec restreint de façon importante le transfert de ces surplus accumulés à l'année scolaire suivante.
2. Un surplus accumulé comptable de 25,4 M\$ n'ayant aucun impact sur le budget de la Commission scolaire, mais qui est présenté aux livres, conformément aux recommandations du Vérificateur général du Québec. Ce montant ne représente donc aucunement une marge de manœuvre pour la CSSMI.



Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des ressources

Selon l'article 275.2 de la LIP, la commission scolaire doit inclure dans son rapport annuel une description des objectifs et des principes de répartition de ses revenus ainsi que des critères servant à déterminer les montants alloués.

Vous pouvez consulter le document *Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire* à l'adresse suivante : www.cssmi.qc.ca sous l'onglet CSSMI – Divers – Politiques et règlements. Ce document est mis à jour annuellement.





PORTRAIT 2018-2019 DE LA CSSMI

Travaux et investissements

Durant l'année 2018-2019, la Direction du service des ressources matérielles (DSRM) a entrepris la construction de deux écoles primaires qualifiées d'innovantes pour un montant approximatif de 53 M\$, la première à Saint-Eustache avec la reconstruction de l'école Curé-Paquin et la seconde à Mirabel, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. À l'école primaire des Grands-Vents, des travaux d'agrandissement totalisant 2,5 M\$ ont été complétés, comblant ainsi les besoins en places-élèves du secteur.

Quatre projets, initialement prévus en 2017-2018, ont été réalisés à l'été 2018 dans le cadre du budget des investissements 2017-2018. Ces derniers avaient été reportés en raison de contraintes de ressources humaines. Il s'agit de projets de réfection de toitures à l'école primaire Sauvé et aux écoles secondaires du Harfang et Hubert-Maisonnette ainsi qu'un projet de réfection de maçonnerie et de remplacement des fenêtres à l'école Sauvé. Ils représentent environ 4,5 M\$.

De plus, près de 134 projets ont été réalisés dans le cadre du budget annuel d'investissements 2018-2019 qui est composé, d'une part, d'un montant de 3,9 M\$ en *Réfection et transformation des bâtiments* et, d'autre part, de la mesure *Maintien d'actifs immobiliers* pour laquelle la Commission scolaire s'est vu octroyer la somme de 41,3 M\$.

Tout d'abord, des projets d'envergure en efficacité énergétique et enlèvement de mazout ont été entrepris au Centre de formation professionnelle l'Émergence et à la Polyvalente Deux-Montagnes ainsi qu'aux écoles de l'Harmonie-Jeunesse, Jeunes du monde et Sainte-Scholastique. Une deuxième phase est prévue dans certains de ces établissements.

Aussi, deux projets de réfection et resurfaçage de toiture ont été réalisés à l'école des Perséides et à l'école secondaire Lucille-Teasdale.

À l'école Saint-Gabriel ainsi qu'à l'école Chante-Bois, ce sont des travaux de réfection de la maçonnerie qui ont été complétés. Des travaux supplémentaires de remplacement de fenêtres ont également été effectués à Chante-bois.

Des travaux majeurs en génie civil, tels que le réaménagement de la cour d'école, du débarcadère et des installations septiques, ont été entrepris à l'école des Perséides, Pavillon des Primevères.

De plus, de nombreux projets, comme le réaménagement fonctionnel, le remplacement des portes de périmètre, le remplacement de mobilier intégré, de plancher, d'escaliers ou encore le remplacement de blocs sanitaires ont été réalisés.

Enfin trois projets d'embellissement de cours d'école ont été complétés afin de les doter d'équipements durables, sécuritaires, répondant ainsi aux besoins des élèves. C'est dans les écoles des Jardins-des-Patriotes, Girouard et Terre des Jeunes que les élèves peuvent profiter des nouvelles activités extérieures.

De plus, la DSRM et le Centre de formation agricole ont planté près d'une vingtaine d'arbres, contribuant ainsi à maintenir la biodiversité et un environnement sain.

À noter que plusieurs projets ont dû être reportés en raison de contraintes de ressources humaines.

C'est donc un montant total d'environ 105,2 M\$ qui a été investi dans les bâtiments de la Commission scolaire afin d'en améliorer la fonctionnalité, le confort et la sécurité, de minimiser leur consommation énergétique et d'assurer leur pérennité.

Il faut noter également que le personnel de la DSRM a géré, cette année, plus de 14 060 requêtes de services provenant des directions de nos divers établissements afin de corriger des problèmes ou d'améliorer les systèmes architecturaux, mécaniques et de sécurité des bâtiments.





PORTRAIT 2018-2019 DE LA CSSMI

Lutte contre l'intimidation et la violence



En 2018-2019, chaque école de la CSSMI a veillé à l'actualisation et à la mise en œuvre de son *Plan de lutte visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence* à l'école approuvé par le conseil d'établissement de l'école. Le plan de lutte s'appuie sur les éléments relevés lors de la période durant laquelle l'analyse du milieu a été réalisée et sur l'évaluation qui a été faite au regard de la portée des moyens mis de l'avant et des stratégies déterminées dans le plan de lutte qui prévalait à l'école durant l'année scolaire précédente.

Afin de s'assurer que le plan de lutte et ses composantes trouvent ancrage dans le milieu, chaque école a mis sur pied un comité sur le sujet. Outre l'accompagnement offert au personnel des écoles, la Direction du service de la formation générale des jeunes (DSFGJ) a veillé à la diffusion des balises ministérielles sur ce dossier et a assuré un rôle de vigie. Chaque milieu, en fonction de son contexte, a procédé au choix d'ateliers préventifs qui répondaient aux besoins des élèves.

C'est dans un esprit de climat scolaire bienveillant que l'accompagnement auprès des intervenants des écoles pour l'élaboration du code de vie de l'école comptant une visée éducative s'est poursuivi. Considérant que l'enseignement des comportements attendus en milieu scolaire est sans contredit une avenue efficace pour l'établissement et le maintien d'un environnement scolaire propice aux apprentissages, la DSFGJ a développé une offre de formations sur le sujet à l'intention du personnel des écoles.

Les études et travaux ministériels dans ce dossier confirment l'importance de veiller au développement des habiletés sociales des élèves. Il s'agit, sans contredit, d'un facteur de protection incontournable pour prévenir la violence et l'intimidation en milieu scolaire. Considérant cela, plusieurs formations et accompagnements ont été réalisés dans nos milieux pour favoriser la mise en œuvre de pistes d'action probantes sur le sujet.

La prévention est la pierre angulaire de l'atteinte de nos objectifs en matière de lutte contre la violence et l'intimidation. En collaboration, notamment avec les parents, les partenaires de la communauté et du réseau de la santé et des services sociaux, des actions concertées ont été réalisées afin de mieux répondre aux besoins des élèves.

Enfin, il s'avère important de noter que tous les signalements concernant un acte d'intimidation ou de violence ont été traités par les écoles concernées. La protectrice de l'élève a été interpellée par le conseil des commissaires à 13 reprises concernant des situations d'intimidation ou de violence sans qu'aucune plainte formelle n'ait été retenue pour examen ou recommandation, conformément au *Règlement sur la procédure de traitement des plaintes* de la CSSMI.





PORTRAIT 2018-2019 DE LA CSSMI

Protectrice de l'élève

Le Rapport annuel 2018-2019 de la protectrice de l'élève, M^{me} Francine Ladouceur, est présenté conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que « le protecteur de l'élève doit transmettre annuellement à la commission scolaire un rapport qui indique le nombre et la nature des plaintes qu'il a reçues, la nature des correctifs qu'il a recommandés ainsi que les suites qui leur ont été données ».

Les avis présentés sont fondés sur une analyse approfondie des besoins de l'élève. L'étude est effectuée en collaboration avec différents intervenants de la Commission scolaire et les recommandations qui en découlent sont faites dans le meilleur intérêt de l'élève.

Pour la période, nous avons reçu cent soixante-dix-sept (177) demandes d'intervention, dont cent soixante-trois (163) demandes d'assistance ou plaintes prématurées orientées à l'interne ou demandes d'assistance. Parmi celles-ci, sept (7) ont fait l'objet d'un examen et de recommandations au conseil des commissaires. Enfin, sept (7) plaintes ont mis en cause l'éthique ou les attitudes d'un membre du personnel. Ces dernières ont été orientées vers la direction générale adjointe concernée pour examen. Dans tous les cas, nous nous sommes assurés de faire les suivis appropriés et d'offrir une grande collaboration.

Il est possible d'avoir accès aux services de la protectrice de l'élève si un parent ou un élève est insatisfait après avoir franchi toutes les étapes prévues dans le *Règlement sur la procédure de traitement des plaintes*. Ce règlement et la procédure à suivre peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://gestiondoc.cssmi.qc.ca/gesdoc/SIP-25.pdf>

Les coordonnées ainsi que l'intégralité du Rapport annuel 2018-2019 de la protectrice de l'élève sont accessibles sur la page d'accueil du site Internet de la CSSMI : www.cssmi.qc.ca





PORTRAIT 2018-2019 DE LA CSSMI

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

La Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics permet à une personne de divulguer sans représailles un acte répréhensible commis dans un organisme public. Cette divulgation peut se faire au Protecteur du citoyen et, pour les employés de l'organisme, à une personne de l'organisme désignée responsable.

À la CSSMI, la secrétaire générale et directrice du Service des affaires corporatives et des communications a été désignée à cet effet.

En vertu de la Loi, la Commission scolaire doit inclure dans son Rapport annuel le nombre de divulgations reçues et traitées.

En 2018-2019, aucun acte répréhensible n'a été reçu et traité à la CSSMI.



DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES



RÉUSSITE ET PERSÉVÉRANCE SCOLAIRES

Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 (PEVR)

Viser la réussite et la persévérance de tous les élèves n'est pas un nouveau concept pour la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI). Depuis plus de 15 ans, les différents plans stratégiques ont permis des avancées majeures à cet égard. Le *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR) vient confirmer la continuité des actions de la CSSMI.

Avec l'avènement de la gestion axée sur les résultats, la CSSMI a su se démarquer et utiliser ce levier pour remettre en question les pratiques pédagogiques et évaluatives en classe. À cet égard, les résultats sont devenus une source d'indices incontournables permettant d'ajuster collectivement et individuellement les interventions.

Les plus récentes données disponibles, présentées dans le cadre du Rapport annuel 2018-2019 selon chacun des trois enjeux du PEVR, démontrent que la progression de la réussite et de la persévérance des élèves se poursuit et que de nombreux projets sont en développement afin que les objectifs identifiés soient atteints. Ces résultats éloquentes témoignent sans contredit de l'engagement et de la mobilisation de tous.

Rappelons que dans le cadre des modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* (projet de Loi 105), on retrouve le *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR) qui définit les orientations, les objectifs et les cibles visant à soutenir la réussite éducative sur le territoire de chaque commission scolaire. Ce plan est produit en concordance avec le plan stratégique du Ministère et doit comporter :

- Le contexte dans lequel la commission scolaire évolue, notamment les besoins de ses écoles et de ses centres, les principaux enjeux auxquels elle est confrontée ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'elle dessert;
- Les orientations et les objectifs retenus;
- Les cibles visées par le plan d'engagement vers la réussite au terme de sa mise en œuvre;
- Les indicateurs, notamment les indicateurs nationaux, utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et cibles visés;
- Une déclaration formulant les objectifs de la commission scolaire quant aux services offerts et quant à leur qualité;
- Tout autre élément déterminé par le ministre.

Le conseil des commissaires de la CSSMI a adopté le *Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022* le 25 septembre 2018. Au cours de l'année scolaire 2018-2019, les établissements et les services administratifs ont arrimé au PEVR la rédaction de leur projet éducatif et de leur plan d'action.



RÉUSSITE ET PERSÉVÉRANCE SCOLAIRES

PEVR – Enjeu 1 : un parcours de réussites pour chaque élève

LA RÉUSSITE ASSURÉE EN FRANÇAIS ET EN MATHÉMATIQUES

L'augmentation des taux de réussite des élèves est une priorité à la CSSMI. Les efforts sont concentrés afin d'améliorer la qualité de la réussite. La CSSMI souhaite non seulement qu'il y ait plus d'élèves qui réussissent mais aussi qu'ils réussissent mieux et atteignent un niveau de réussite assurée, notamment en français et en mathématiques. En ce sens, le tableau ci-dessous présente les taux de réussite (notes de passage à 60 %) et plus spécifiquement les taux de réussite assurée (notes de 74 % et plus) dans ces deux matières au primaire, au secondaire et en formation aux adultes.

Indicateurs	Cibles CSSMI	Résultats parus en 2016-2017	Résultats parus en 2017-2018	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022
Taux de réussite en français (<i>Primaire</i>)		97,6 % (17 952 élèves/18 399 élèves)	97,4 % (19 287 élèves/18 770 élèves)	97,3 % (18 567 élèves/19 092 élèves)			
Taux de réussite <u>assurée</u> en français (<i>Primaire</i>)	Augmenter le nombre d'élèves	77,3 % (14 221 élèves/18 399 élèves)	76,8 % (14 422 élèves/18 770 élèves)	76,1 % (14 533 élèves/19 092 élèves)			
Taux de réussite en français (<i>Secondaire</i>)		91,5 % (10 481 élèves/11 460 élèves)	92,5 % (10 807 élèves/11 685 élèves)	92,6 % (11 260 élèves/12 157 élèves)			
Taux de réussite <u>assurée</u> en français (<i>Secondaire</i>)	Augmenter le nombre d'élèves	49,7 % (5 694 élèves/11 460 élèves)	52,4 % (6 126 élèves/11 685 élèves)	53,6 % (6 519 élèves/12 157 élèves)			
Taux de réussite en français (<i>FGA</i>)		86,4 % (2 134 élèves/2 469 élèves)	95,9 % (2 172 élèves/2 266 élèves)	95,3 % (1 770 élèves/1 857 élèves)			
Taux de réussite <u>assurée</u> en français (<i>FGA</i>)	Augmenter le nombre d'élèves	28,3 % (699 élèves/2 469 élèves)	30,1 % (683 élèves/2 266 élèves)	37,0 % (687 élèves/1 857 élèves)			



RÉUSSITE ET PERSÉVÉRANCE SCOLAIRES

PEVR – Enjeu 1 : un parcours de réussites pour chaque élève

LA RÉUSSITE ASSURÉE EN FRANÇAIS ET EN MATHÉMATIQUES (suite)

Indicateurs	Cibles CSSMI	Résultats parus en 2016-2017	Résultats parus en 2017-2018	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022
Taux de réussite en mathématiques (<i>Primaire</i>)		95,3 % (17 568 élèves/18 425 élèves)	95,0 % (17 832 élèves/18 770 élèves)	94,6 % (18 062 élèves/19 092 élèves)			
Taux de réussite <i>assurée</i> en mathématiques (<i>Primaire</i>)	Augmenter le nombre d'élèves	78,1 % (14 388 élèves/18 425 élèves)	77,9 % (14 616 élèves/18 770 élèves)	76,9 % (14 685 élèves/19 092 élèves)			
Taux de réussite en mathématiques (<i>Secondaire</i>)		87,5 % (10 078 élèves/11 523 élèves)	88,3 % (10 409 élèves/11 787 élèves)	86,9 % (10 600 élèves/12 198 élèves)			
Taux de réussite <i>assurée</i> en mathématiques (<i>Secondaire</i>)	Augmenter le nombre d'élèves	53,1 % (6 121 élèves/11 523 élèves)	56,6 % (6 668 élèves/11 787 élèves)	55,2 % (6 738 élèves/12 198 élèves)			
Taux de réussite en mathématiques (<i>FGA</i>)		88,4 % (2 431 élèves/2 750 élèves)	94,0 % (1 772 élèves/2 186 élèves)	91,5 % (1 198 élèves/1 310 élèves)			
Taux de réussite <i>assurée</i> en mathématiques (<i>FGA</i>)	Augmenter le nombre d'élèves	54,7 % (1 504 élèves/2 750 élèves)	54,8 % (1 034 élèves/1 886 élèves)	50,4 % (660 élèves/1 310 élèves)			



RÉUSSITE ET PERSÉVÉRANCE SCOLAIRES

PEVR – Enjeu 1 : un parcours de réussites pour chaque élève

LA DIPLOMATION ET LA QUALIFICATION

La cible ministérielle pour cet indicateur était déjà atteinte par la CSSMI. Il s'agit d'un bon indice que les élèves du primaire possèdent les acquis nécessaires pour leur entrée au secondaire dans les délais requis. Pour l'année 2018-2019, la donnée n'est pas encore disponible par le MEES.

Indicateur	Cible CSSMI	Résultats parus en 2016-2017	Résultats parus en 2017-2018	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022
Taux d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire	Maintenir sous 6,0 %	5,8 %	4,4 %	N/D			

Pour ce qui est du taux de sorties sans diplôme ni qualification, celui-ci a augmenté de 1,4 %, portant le taux à 8,6 %. La CSSMI demeure en deçà de la cible annoncée.

Indicateur	Cible CSSMI	Résultats parus en 2016-2017	Résultats parus en 2017-2018	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022
Taux de sorties sans diplôme ni qualification	Maintenir sous 10,0 %	8,5 %	7,2 %	8,6 %			

Les derniers résultats concernant le taux de diplomation et de qualification après 7 ans continuent de s'améliorer. Ainsi, quatre élèves sur cinq au secondaire obtiennent leur diplôme ou leur certificat après 7 ans. En outre, les résultats après 5 ans et 6 ans nous indiquent également une augmentation de ce taux. Les garçons ont amélioré leur taux avec une hausse de 3,5 points de pourcentage. Sachant que le taux des filles* est relativement stable annuellement, cette amélioration chez les garçons vient réduire l'écart entre ces deux groupes. Quant à la clientèle HDAA, elle a aussi augmenté son taux avec un bond de 4,3 points de pourcentage.

Indicateurs	Cibles CSSMI	Résultats parus en 2016-2017 (Réf. 2014-2015) Cohorte 2008	Résultats parus en 2017-2018 (Réf. 2015-2016) Cohorte 2009	Résultats parus en 2018-2019 (Réf. 2016-2017) Cohorte 2010	Résultats parus en 2019-2020 (Réf. 2017-2018) Cohorte 2011	Résultats parus en 2020-2021 (Réf. 2018-2019) Cohorte 2012	Résultats parus en 2021-2022 (Réf. 2019-2020) Cohorte 2013
Taux de diplomation et de qualification après 7 ans (moins de 20 ans) (Global)	84,0 %	78,6 %	78,6 %	79,7 %			
Taux de diplomation et de qualification après 7 ans (moins de 20 ans) (Garçons)	78,8 %	72,2 %	71,8 %	75,3 %			
Taux de diplomation et de qualification après 7 ans (moins de 20 ans) (EHDA)	68,7 %	47,5 %	53,7 %	58,0 %			

*Le taux de diplomation et de qualification des filles en 2018-2019 (Réf. 2016-2017 - Cohorte 2010) : 84,3 %.



RÉUSSITE ET PERSÉVÉRANCE SCOLAIRES

PEVR – Enjeu 1 : un parcours de réussites pour chaque élève

LES ÉPREUVES MINISTÉRIELLES

Considérant que la cible de MEES pour cet indicateur était déjà atteinte depuis quelques années, la CSSMI a choisi de prioriser la réussite assurée à l'épreuve ministérielle d'écriture de 4^e année. Elle vise donc une augmentation du nombre d'élèves ayant obtenu une note de 74 % et plus. La CSSMI a également jeté un regard sur la performance de ses élèves aux épreuves ministérielles au secondaire. Constatant que la réussite à l'épreuve d'écriture de la 5^e année du secondaire était la plus faible, elle a choisi de se doter d'une cible à cet effet. Rappelons que la réussite de cette épreuve conditionne l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Indicateurs	Cibles CSSMI	Résultats parus en 2016-2017	Résultats parus en 2017-2018	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022
Taux de réussite aux épreuves ministérielles (Écriture 4 ^e année primaire)	Maintenir à 90,0 %	92,7 %	93,1 %	93,4 %			
Taux de réussite <u>assurée</u> aux épreuves ministérielles (Écriture 4 ^e année primaire)	Augmenter le nombre d'élèves	62,0 %	64,5 %	64,1 %			
Taux de réussite aux épreuves ministérielles (Écriture 5 ^e année secondaire)	85,0 %	76,0 %	76,9 %	77,1 %			



RÉUSSITE ET PERSÉVÉRANCE SCOLAIRES

PEVR – Enjeu 2 : un environnement scolaire adapté aux défis du 21^e siècle

Dans un contexte où la population est de plus en plus sédentaire, faire bouger tous les jeunes du primaire au moins 60 minutes par jour est une cible ministérielle que l'ensemble des commissions scolaires ont eu à considérer dans leur plan d'engagement vers la réussite. En 2018-2019, 15 écoles du primaire ont participé à la mesure *À l'école, on bouge au cube!* La CSSMI promeut un mode de vie physiquement actif chez les élèves pour tous les ordres d'enseignement et encourage les initiatives en ce sens.

Indicateur	Cible CSSMI	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022
Le nombre de minutes d'activité physique par jour	Faire bouger les élèves du préscolaire et du primaire 60 minutes par jour	69 % des écoles primaires ont fait bouger leurs élèves en moyenne 60 minutes par jour			

Établir et maintenir un climat scolaire sain et sécuritaire est une priorité pour les établissements de la CSSMI. D'ailleurs, la littérature est claire à ce sujet : la réussite des élèves passe, entre autres, par le développement d'un environnement scolaire bienveillant et propice aux apprentissages. Pour plus d'informations, visitez la section *Portrait de la CSSMI* en lien avec la lutte à l'intimidation et à la violence.

Indicateur	Cible CSSMI	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022
L'état de la situation de chaque milieu (<i>violence et intimidation</i>)	Agir sur le facteur de protection le plus vulnérable	Considérant les obligations légales reliées à cet indicateur, toutes les écoles mettent à jour leur plan de lutte contre l'intimidation et la violence et agissent sur le facteur de protection le plus vulnérable dans leur milieu			



RÉUSSITE ET PERSÉVÉRANCE SCOLAIRES

PEVR – Enjeu 2 : un environnement scolaire adapté aux défis du 21^e siècle

La qualité des relations élève-enseignant et élève-intervenant est reconnue comme un des déterminants de la réussite ayant un effet modérateur sur le décrochage. En plus de la sensibilisation régulière dans les milieux, ces référentiels ont fait partie du contenu des formations suivantes : gestion de classe et intervention pour les enseignants du primaire, gestion de classe et intervention pour les enseignants du secondaire et de la FGA, gestion de classe et intervention pour tous (primaire, secondaire, FGA), gestion de classe et intervention pour le personnel non légalement qualifié en enseignement, la relation élève-enseignant et la dimension affective de l'apprentissage. Ces formations ont été offertes à 388 membres du personnel.

Indicateur	Cible CSSMI	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022
Les référentiels portant sur la relation élève-enseignant de qualité et élève-intervenant de qualité	Assurer la sensibilisation de tous deux fois par année	53 % des établissements ont sensibilisé de façon formelle leur personnel durant l'année			

La CSSMI reconnaît l'apport des infrastructures immobilières à la réussite et à la persévérance scolaires. Le milieu de vie stimule l'intérêt, la concentration, la motivation ainsi que le sentiment d'appartenance et le sentiment de sécurité des élèves. Ainsi, la CSSMI vise l'amélioration continue de ses infrastructures afin que celles-ci soient dans un état satisfaisant en vertu des normes et des critères établis par le Ministère.

La CSSMI souhaite que 85% de son parc immobilier présente un indice de vétusté inférieur ou égal à 15%. Cet indice correspond au coût des travaux à réaliser sur cinq ans, divisé par la valeur de remplacement du bâtiment. Ces données sont transmises annuellement aux commissions scolaires par le MESS. Pour plus d'informations, visitez la section *Portrait de la CSSMI* en lien avec les ressources matérielles.

Indicateur	Cible CSSMI	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022
L'indice de vétusté des bâtiments	Faire en sorte que 85 % des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant (vétusté inférieure à 15 %)	44 % des bâtiments sont dans un état satisfaisant (45 bâtiments)			





RÉUSSITE ET PERSÉVÉRANCE SCOLAIRES

PEVR – Enjeu 2 : un environnement scolaire adapté aux défis du 21^e siècle

L'année scolaire 2018-2019 marque la première année de la mise en place du *Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur* (PAN) du MEEs. Ce plan a pour objectifs de créer un environnement propice au déploiement du numérique à des fins pédagogiques, de bonifier les pratiques d'enseignement et d'apprentissage tout en permettant le développement de compétences numériques. Le Québec s'est également doté d'un *Cadre de référence de la compétence numérique* qui vise à favoriser le développement de la compétence numérique dans l'ensemble de la communauté éducative pour que les Québécois soient autonomes et critiques dans leur utilisation du numérique. À la CSSMI, l'intégration des technologies en classe est une priorité et le bilan ci-bas en témoigne. Pour plus d'informations, visitez la section *Portrait de la CSSMI* en lien avec les technologies de l'information.

Indicateur	Cible CSSMI	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022
Les établissements intégrant la numérique, la robotique et la programmation en classe	Faire en sorte que tous les établissements intègrent, dans au moins une classe, un projet ou plus en numérique, ou en robotique ou en programmation	85 % des établissements ont intégré un projet dans au moins une classe			

Indicateur	Cibles CSSMI	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022
Les projets-écoles axés sur le numérique et la technologie	Augmenter annuellement le nombre de projets-écoles axés sur le numérique et la technologie	37 projets-écoles axés sur le numérique et la technologie			





RÉUSSITE ET PERSÉVÉRANCE SCOLAIRES

PEVR – Enjeu 3 : l’engagement et la concertation pour la réussite

La CSSMI souhaite répondre aux besoins de formation du plus grand nombre de parents en les rejoignant efficacement. Ainsi, elle travaille en collaboration avec le comité de parents afin d’établir une offre de formations variée répondant aux besoins exprimés. Annuellement, les parents ont la chance de participer à plusieurs formations offertes par la Commission scolaire, les établissements ou ses partenaires.

Indicateur	Cible CSSMI	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022
Le nombre de formations organisationnelles et le nombre de parents y participant	Développer un minimum de 4 formations organisationnelles diversifiées (CSSMI et partenaires) afin de rejoindre annuellement un nombre croissant de parents	4 formations 112 parents présents			

La CSSMI a pour objectif d’assurer des communications soutenues et de qualité entre l’établissement scolaire et la famille. À cet effet, la CSSMI rend disponibles davantage d’informations pertinentes aux parents sur différentes plates-formes informatiques, notamment sur le Portail Parents, son site Internet et celui de ses établissements. En 2018-2019, 51 nouveaux sites Internet d’établissements ont été mis en ligne selon un modèle uniformisé et plus convivial. Ce chantier a grandement contribué à augmenter la consultation des sites par les parents.

Indicateur	Cible CSSMI	Résultats parus en 2018-2019			Résultats parus en 2019-2020			Résultats parus en 2020-2021			Résultats parus en 2021-2022		
		Portail Parents	Site CSSMI	Sites établis.	Portail Parents	Site CSSMI	Sites établis.	Portail Parents	Site CSSMI	Sites établis.	Portail Parents	Site CSSMI	Sites établis.
Les outils de communication disponibles	Augmenter annuellement le nombre de visites sur le Portail Parents et sur les sites des établissements	N/D	1 063 931 utilisateurs	144 013 utilisateurs									



RÉUSSITE ET PERSÉVÉRANCE SCOLAIRES

PEVR – Enjeu 3 : l’engagement et la concertation pour la réussite

Depuis plusieurs années, la Commission scolaire encourage la mise en œuvre de pratiques collaboratives probantes au sein de l’organisation. En 2018-2019, en plus des nombreuses initiatives dans les milieux, quatre établissements ont participé à une démarche organisationnelle d’accompagnement favorisant le développement d’une culture de collaboration centrée sur la réussite des élèves offerte par M. François Massé, spécialiste des communautés d’apprentissage. Ce projet, financé par la Fondation André et Lucie Chagnon (Projet CAR), fut très concluant. Ainsi, cet accompagnement se poursuivra sur quatre ans et touchera un plus grand nombre d’établissements annuellement.

Indicateur	Cible CSSMI	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022
Les résultats des recherches probantes portant sur le développement d’une réelle culture de collaboration	Instaurer dans chaque milieu des pratiques collaboratives démontrées efficaces par les recherches	4 établissements en accompagnement avec M. Massé			

La CSSMI affirme l’importance du développement professionnel de son personnel en privilégiant depuis plusieurs années la formation continue. Ainsi, elle a poursuivi appuyé la formation obligatoire des enseignants, formation représentant 3 demi-journées annuellement. Au sein du service des ressources humaines, le secteur du développement des compétences encadre le perfectionnement du personnel conjointement avec les services de la formation générale des jeunes, de la formation générale adulte et de la formation professionnelle ainsi que des technologies de l’information. Chaque employé est responsable de son portfolio.

Indicateur	Cible CSSMI	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022
Les outils de communication disponibles	Viser annuellement 6 demi-journées, incluant 3 demi-journées obligatoires pour tous les enseignants	Considérant l’ampleur de ce chantier et les enjeux qui y sont reliés, des réflexions sont en cours au regard de la variété de l’offre de formation et de ses contenus			



RÉUSSITE ET PERSÉVÉRANCE SCOLAIRES

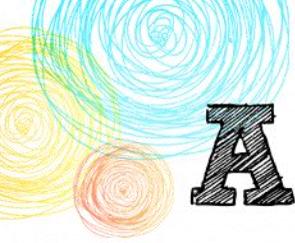
PEVR – Enjeu 3 : l’engagement et la concertation pour la réussite

Considérant les difficultés de recrutement en formation générale adulte et professionnelle (FGAP), les centres s'associent avec les entreprises de leurs secteurs respectifs pour concilier le travail et la formation. Ce mode de formation requiert que le personnel éducatif des centres et le personnel en supervision de l'entreprise travaillent conjointement sur le curriculum de l'élève, dans le respect des programmes d'études. En formation générale des jeunes (FGJ), *PlaniStage* est le nouvel outil informatique développé par la CSSMI. Il vise à coordonner le placement de tous les élèves qui ont besoin d'un milieu de stage. Cet outil simplifie la communication entre les établissements et les partenaires du milieu.

Indicateur	Cible CSSMI	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022
Une stratégie concertée avec les employeurs de la région	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie en matière de formation et de stage	<p>En FGAP, 17 programmes étaient offerts en alternance travail-études</p> <p>Au total à la CSSMI, 293 élèves ont bénéficié d'au moins un stage au cours de l'année scolaire</p>			

La CSSMI a la chance de pouvoir compter sur de nombreux partenaires ayant des missions et des aires d'intervention différentes, mais complémentaires. Ces partenaires œuvrent dans divers domaines, notamment les domaines éducatif, économique, municipal et communautaire ainsi que ceux de la santé, du sport et des loisirs. La collecte d'information menée auprès du personnel et des parents, dans le cadre de l'élaboration du PEVR, a mis en lumière l'importance de constituer des partenariats concrets et de qualité. Il faut toutefois mentionner que l'étendue du territoire rend la concertation plus difficile, ce qui a motivé l'identification d'un objectif précis à ce sujet.

Indicateur	Cible CSSMI	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022
Un cadre de référence en matière de représentation de la CSSMI au sein des différentes instances, conjointement avec les partenaires	Réviser et améliorer les mécanismes de concertation	La CSSMI a renouvelé l'entente de complémentarité entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation			



ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Les élèves rayonnent à la CSSMI!

Annuellement, de nombreuses initiatives ont cours au sein des établissements scolaires de la CSSMI. Ainsi, les élèves ont l'opportunité de participer à plusieurs projets stimulants et enrichissants. Ils sont nombreux à s'illustrer dans de nombreux domaines, notamment académiques, sportifs et culturels.

La CSSMI diffuse régulièrement sur son site Internet les évènements qui se vivent dans les milieux. Elle met aussi en lumière les élèves qui se démarquent, que ce soit par leurs réalisations ou par l'obtention de prix et de récompenses.

La réussite des élèves contribue au rayonnement de l'organisation. Centrée sur sa mission et sa vision, la CSSMI est fière d'honorer leur succès. Elles les encouragent à poursuivre vers l'excellence!

Pour tous les détails, visitez www.cssmi.qc.ca



MERCI

CSSMI

Centre administratif de la CSSMI
430, boulevard Arthur-Sauvé
Saint-Eustache (Québec)
J7R 6V6
450 974-7000

MERCI À TOUS!

La Direction générale

CONCEPTION GRAPHIQUE, RÉDACTION,
RÉVISION ET COORDINATION :

La Direction du service des affaires corporatives et des communications

COLLABORATEURS :

La Direction du service de la formation générale adulte et professionnelle

La Direction du service de la formation générale des jeunes

La Direction du service de l'organisation scolaire

La Direction du service des ressources financières

La Direction du service des ressources humaines

La Direction du service des ressources matérielles

La Direction du service des technologies de l'information

et tous les signataires des textes

Édition 2018-2019

ISBN 2-922481-17-4